



PUBLIE LE 15 JUL. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 / ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVVOY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVVOY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUVE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine PRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine PRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 / ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2026, dont les montants, pour le budget principal, s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	1 355 623,00	Recettes réelles	1 389 623,00
Dépenses d'ordre	987 331,48	Recettes d'ordre	73 972,00
Virement à la section d'investissement	25 022 378,53	Résultat de fonctionnement reporté	25 901 738,01
TOTAL DEPENSES	27 365 333,01	TOTAL RECETTES	27 365 333,01

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	671 103,23	Recettes réelles	-4 980 993,49
Dépenses d'ordre	4 885 416,31	Recettes d'ordre	5 798 775,79
Solde d'exécution d'investissement reporté	20 283 641,29	Virement section de fonctionnement	25 022 378,53
TOTAL DEPENSES	25 840 160,83	TOTAL RECETTES	25 840 160,83

TOTAL DM1 2025	53 205 493,84	TOTAL DM1 2025	53 205 493,84
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 permet d'ajuster les crédits votés au titre du budget primitif 2026 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2025.

L'ensemble des propositions d'inscription de recettes et de dépenses conduit à :

* Un ajustement à la hausse de l'autofinancement de 26 009 710,01 € portant le financement total pour 2026 de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (y compris mouvements d'ordre) à 43 553 147,73 €,

* Une diminution de 25 928 759,88 € de l'emprunt d'équilibre budgétaire 2026, conduisant à établir la couverture du besoin de financement du budget 2026 par l'emprunt à 15 485 812,86 €.

Vous trouverez ci-après une présentation par section des principales inscriptions proposées.

I. Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

En intégrant le résultat de fonctionnement reporté de 2025, qui s'élève à 25 901 738,01€, les recettes de fonctionnement progressent de 27,36 M€, portant le montant total des recettes de cette section à 214,70 M € (mouvements réels et d'ordre).

Hors intégration du résultat 2025, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 1 463 595,00€. Cette évolution résulte principalement de l'ajustement du montant des recettes pour lesquelles une notification définitive est intervenue au cours du premier semestre 2026. Elle s'explique également par l'inscription de recettes non prévues au budget primitif 2025.

1. Principaux ajustements liés à la notification des montants 2026 :

- * Dotation Générale de Fonctionnement : + 386K€, dont 200K€ au titre de la dotation forfaitaire et 186K€ au titre de la dotation de solidarité urbaine,
- * Attributions de compensation de la fiscalité locale : + 300K€,
- * Fiscalité directe locale : +0,66M€. L'évaluation du produit de la fiscalité au titre du budget primitif pour l'exercice 2026 a été réalisée à partir des bases fiscales définitives de 2025 qui comportaient d'importantes erreurs déclaratives. Une estimation prudentielle avait été retenue pour le budget primitif 2026 notamment au regard des mesures du projet de loi de finances pour 2026 et les mesures DILICO ;
- * Fiscalité indirecte locale : ajustement des recettes issues de la taxe sur les pylônes électriques et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (1,8K€).

2. Inscription de recettes nouvelles ou réévaluation des recettes inscrites au BP :

- * Intégration de subventions relatives aux manifestations à vocation pédagogiques : +17,7K€ dont 4.2K€ de Fonds d'aide à la vie littéraire, 5K€ de subvention SOFIA pour le grand prix du livre hebdo, 7,5K€ pour la cité éducative Saint Sever
- * Intégration d'une subvention de 17K€ de la Région Normandie pour les actions à mener dans le cadre de la saison norvégienne ;
- * Intégration d'une subvention CAF pour le développement des publics de 3,5K€ ;
- * Intégration d'une recette au titre des interventions sociales de 40,83K€ et d'une recette de 20K€ pour les actions de prévention menées par la police municipale
- * L'ajustement des recettes relatives aux crèches communales : -130K€ au regard des périodes de fermeture des crèches pendant les travaux.
- * L'ajustement des recettes liées à la foire Saint Romain suite à l'extension de la période d'ouverture : +32K€
- * L'ajustement des recettes liées aux manifestations publiques : +5,4K€
- * L'ajustement des recettes liées aux dépenses refacturées à la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 34,5K€ au vu du montant réalisé en 2025 ;
- * L'ajustement des recettes liées aux dépenses de personnel concernant le remboursement des cotisations patronales des agents en détachement ainsi que du remboursement des trop perçu à hauteur de 26,15K€ ;

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1 355 623,00 €, portant le montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2026 à 171 145 496,99 €.

Cette progression globale des dépenses recouvre différentes problématiques, liées d'une part au réajustement des contributions versées par la Ville à certains de ses satellites ou partenaires et au nécessaire ajustement des crédits votés au BP 2026.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

1. Ajustements des contributions versées aux satellites de la Ville :

Dans le cadre de la compétence liée au stationnement payant, le reversement du montant des forfaits post stationnement (FPS) à la Métropole doit être revu à la hausse à hauteur de 0,12 M€. Cette revalorisation importante s'explique par la forte progression de la recette de FPS perçue en 2025, supérieure aux recettes anticipées pour effectuer l'évaluation lors de la préparation du BP 2026.

2. Ajustement des crédits inscrits au B.P. 2026 dont les principaux mouvements sont les suivants :

. Gestion des espaces publics

- *+132,5K€ pour la propreté urbaine avec un ajustement des crédits nécessaires aux besoins en matière de dératization (prestation et produits) ainsi que pour la reconstitution des stocks pour le déneigement ;
- *+70,63K€ pour la nature en ville pour l'achat de matériel de réseau d'arrosage ainsi que le financement de la convention de partenariat relatif à l'entretien des espaces verts de l'école d'architecture ;
- *-103K€ concernant la voirie et l'éclairage public avec la fin du partenariat public privé ;
- *+15K€ concernant l'externalisation de la réalisation de l'évaluation climat du budget vert ;

. Sport :

*+174K€ permettront la prise en compte du contrôle relatif à la sécurité des mats d'éclairage des équipements sportifs (75K€) ; des frais d'externalisation du bâchage du bassin extérieur de la piscine Boissière (30K€) ; de la révision annuelle des prix du marché de maintenance des équipements sportifs (31K€) ; de la reprise du marquage au sol du terrain de basket à Grammont (33K€) ;

. Vie et initiatives associatives :

Certaines thématiques concernant l'accompagnement des associations rouennaises sont abondées comme : les subventions aux quartiers loisirs (+5K€) pour les tiers lieux ; les subventions pour le patrimoine et la culture (+5K€) ; les subventions pour le bien être animal (10K€) pour la SNPA ; les subventions aux associations (20K€) ;

. Manifestations publiques :

242K€ de crédits complémentaires dont 80,5K€ pour la foire Saint Romain et 100K€ pour les illuminations Noël ainsi que 41K€ pour les fêtes Jeanne d'Arc ;

. Rayonnement économique :

+10K€ afin de tenir compte des frais de location du commerce rue de la République dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de préemption des locaux commerciaux ;

. Stationnement :

+122,4K€ pour le reversement des droits de stationnement à la Métropole Rouen Normandie et pour la revalorisation de la rémunération du délégataire ;

. Urbanisme :

+80K€ pour l'externalisation de la gestion des bâtiments en périls (30K€) et d'indemnisation dans le cadre d'une opération d'aménagement (50K€) ;

. Solidarités :

*119K€ pour les actions menées par les centres sociaux (46K€), l'atelier santé (20K€) ainsi que le logement d'urgence (50K€) et le pôle veille sociale (3K€) ;

. Culture :

- *14 K€ pour les actions menées par la bibliothèque ;
- *10K€ pour les actions du Conservatoire ;
- *36K€ pour des manifestations culturelles (saison norvégienne) et 3,5K€ pour l'éducation artistique ;
- *30K€ pour l'entretien des chéneaux de l'abbatiale Saint Ouen ;

. Famille :

*43K€ pour l'ajustement des prévisions au regard des subventions pour les classes découvertes et au regard des effectifs dans les écoles privées ;

. Tranquillité publique :

+50K€ de crédits supplémentaires pour les actions de quartier, financées par la MDELCA ;

. Moyens généraux :

*581K€ pour la mise en place d'une assurance dommage ouvrage et les risques chantiers pour les projets majeurs de construction ou de rénovation menés par la commune ;

*141K€ pour la logistique et les achats dont 40K€ pour l'organisation du déménagement du Conservatoire à Rayonnement Régional ; 60K€ pour la gestion des nuisibles au regard des besoins ; 29K€ pour le soutien à la mobilité ;

*un ajustement des crédits relatifs au carburant : 140K€ suite à l'augmentation des prix à la pompe ;

*58,5K€ pour les systèmes d'information dont 16,7K€ pour la téléphonie (nouveaux accès internet des bâtiments) et 41,8K€ pour l'assistance aux utilisateurs, l'audit RGAA ;

. Relations institutionnelles :

*28K€ dont 10,5K€ pour les frais de formation des élus et 17,8K€ de dépenses de rémunération des assistants des groupes d'élus.

. Métropole :

*+30K€ de crédits supplémentaires dans le cadre des conventions ville Métropole Rouen Normandie donnant lieu à une refacturation du même montant.

Enfin, un ajustement de crédits est nécessaire suite à l'appréciation initiale des services fiscaux de la vacance des locaux imposés au titre de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV). En effet, les dégrèvements accordés au titre de la THLV sont à la charge de la Ville (article 1407 bis du Code Général des Impôts).

Les services fiscaux ont notifié pour 2025 le montant final des dégrèvements qui sera à la charge de la collectivité pour cet exercice. Ce montant s'établit à 0,75M€ permettant de réduire les prévisions de 447K€ pour 2026.

Un ajustement de la subvention d'équilibre au budget annexe LIA (-71K€) et Etincelle (-174K€) est également proposé

En intégrant le résultat de fonctionnement reporté de 2025, le solde de financement dégagé à partir des mouvements réels de la section de fonctionnement s'améliore de + 18,16 M€.

Après financement de l'ajustement des mouvements d'ordre (-0,9 M€), l'épargne dégagée au titre de la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement s'élève à 17,25 M€.

II. Section d'investissement

A. Recettes d'investissement

Hors financement du solde d'exécution négatif d'investissement 2025 (pour mémoire : 20 283 641,29 €) et du virement en provenance de la section de fonctionnement, les recettes réelles d'investissement sont en progression de 0,66 M€, portant le montant total des recettes réelles d'investissement (hors dette) à 19,81 M€.

Cette évolution des recettes réelles d'investissement résulte de l'ajustement des subventions d'investissement suivantes :

. Inscription de +485 287,98 € correspondant aux subventions ;

Au terme de l'ensemble de ces inscriptions et en intégrant l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement, le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement peut être réduit de 25 928 759,88 €, portant le besoin d'emprunt global du budget principal de la Ville pour l'année 2026 à 15 814 673,57 €.

B. Dépenses d'investissement

1. Gestion pluriannuelle

Cette étape budgétaire permet d'ajuster les montants des crédits pluriannuels votés au budget primitif 2026 afin qu'ils correspondent au besoin d'engagement comptable des projets d'investissement.

Voici les évolutions des montants des autorisations de programme proposées au titre de cette décision modificative :

- Autorisations de programme récurrentes :

	PROGRAMME	AP VOTEE 2026	PROPOSITION D'EVOLUTION	TOTAL AP
	SECTEUR URBANISME			
P004	SOUTIEN AU LOGEMENT	-		
P005	ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	930 000,00	200 000,00	1 130 000,00
P006	PRE AMENAGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	256 280,00		256 280,00
P007	URBANISME DES TERRITOIRES	-		-
P008	BATIMENTS EN PERIL	30 000,00		30 000,00
P009	CONCESSIONS PUBLIQUES D AMENAGEMENT	-		-
	SECTEUR GESTION DES ESPACES PUBLICS			
P013	TRANSITION ECOLOGIQUE	322 000,00	85 000,00	407 000,00
P014	PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	40 000,00		40 000,00
P010	PROPRETE URBAINE	461 000,00	21 600,00	482 600,00
P011	NATURE EN VILLE ET PAYSAGES	3 615 000,00	388 000,00	4 003 000,00
P012	EXPLOITATION DES SITES ET ESPACES PUBLICS	144 500,00	3 900,00	148 400,00
P015	MECANISATION ESPACES PUBLICS	1 200 000,00		1 200 000,00
	SECTEUR RAYONNEMENT ECONOMIQUE			
P016	MISE EN VALEUR ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	30 000,00	70 000,00	100 000,00
	SECTEUR MANIFESTATIONS PUBLIQUES			
P019	ARMADA	-		-
P020	FOIRE SAINT ROMAIN	-		-
P021	FESTIVITES ET MANIFESTATIONS	200 000,00		200 000,00
	SECTEUR MAISONS DE QUARTIER			
P022	MAISON DE QUARTIER	311 000,00	30 000,00	341 000,00
	SECTEUR RELATION CITOYENNE			
P041	CIMETIERES	470 000,00		470 000,00
P042	ETAT CIVIL	10 000,00		10 000,00
	SECTEUR CULTURE			
P044	AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	2 400 000,00	260 000,00	2 660 000,00
	PLAN DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE	-	12 000,00	12 000,00
P048	BIBLIOTHEQUES	407 849,00		407 849,00
P049	CONSERVATOIRE	200 000,00		200 000,00
	SECTEUR DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE			
P054	GESTION URBAINE DE PROXIMITE ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS	120 000,00		120 000,00
P053	CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF	-		-
	SECTEUR SPORT			
P055	SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	800 000,00	115 000,00	915 000,00
P056	REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS	370 000,00	285 000,00	655 000,00
P058	FONCTIONNEMENT ET SOUTIEN A L'ATTRACTIVITE SPORTIVE	160 000,00	90 000,00	250 000,00
	SECTEUR SOLIDARITES			
P061	ACCESSIBILITE DES ERP	300 000,00		300 000,00
P060	SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIE ET EQUIPEMENTS COHESION SOCIALE	160 000,00		160 000,00
P062	POLITIQUE SOCIALE	-		-
	SECTEUR TRANQUILLITE PUBLIQUE			
P064	TRANQUILLITE PUBLIQUE	573 000,00		573 000,00
	SECTEUR FAMILLE			
P067	EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	1 670 000,00		1 670 000,00
P068	RESTAURATION COLLECTIVE	220 000,00		220 000,00
P066	PETITE ENFANCE	947 000,00		947 000,00
	SECTEUR MOYENS GENERAUX			
P086	GESTION DES SYSTEMES D INFORMATION	1 777 000,00	124 900,00	1 901 900,00
P083	MOYENS GENERAUX	1 012 000,00	155 090,00	1 167 090,00
P081	ROUEN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET ATTRACTIF	90 000,00		90 000,00
	SECTEUR AFFAIRES FINANCIERES			
P091	CHARGES ET RECETTES EXCEPTIONNELLES	-		-
	SECTEUR PATRIMOINE BATI			
P097	SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX	2 385 000,00		2 385 000,00
	SECTEUR RELATIONS INSTITUTIONNELLES			
P102	FONCTIONNEMENT MUNICIPALITE	-		-
		21 611 629,00	1 840 490,00	23 452 119,00

- Autorisations de programme récurrentes antérieures à 2026 :

Conformément aux modalités de gestion des Autorisations de programme définies dans le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, il convient au cours de cette étape budgétaire de corriger le montant des AP récurrentes votées en 2025 afin qu'il corresponde au montant affecté à la date du 31 décembre 2025.

	Libellé	AP VOTEE	PROPOSITION EVOLUTION	TOTAL AP
Secteur	GESTION DES ESPACES PUBLICS			
Programme	P011 - NATURE EN VILLE ET PAYSAGES	20 000,00	-13 658,54	6 341,46
Programme	P013 - TRANSITION ECOLOGIQUE	360 000,00	-52 480,47	307 519,53
Programme	P014 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE	230 000,00	-150 000,00	80 000,00
Secteur	RAYONNEMENT ECONOMIQUE			
Programme	P016 - MISE EN VALEUR ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	29 600,00	-25 307,89	4 292,11
Secteur	URBANISME			
Programme	P005 - ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	1 600 050,00	-321 561,33	1 278 488,67
Programme	P006 - PRE AMENAGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	76 330,00	-27 897,36	48 432,64
Secteur	VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES			
Programme	P022 - MAISONS DE QUARTIER	11 000,00	-974,60	10 025,40
Secteur	CULTURE			
Programme	P048 - BIBLIOTHEQUES	63 353,00	-34,46	63 318,54
Secteur	DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE			
Programme	P054 - GESTION URBAINE DE PROXIMITE ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS	130 000,00	-24 674,89	105 325,11
Secteur	FAMILLE			
Programme	P067 - EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	100 000,00	-2 462,00	97 538,00
Secteur	RELATION CITOYENNE			
Programme	P041 - CIMETIERES	404 341,24	-57 020,52	347 320,72
Programme	P042 - ETAT CIVIL	10 000,00	-10 000,00	0,00
Secteur	SOLIDARITES			
Programme	P062 - POLITIQUE SOCIALE	20 000,00	-2 440,00	17 560,00
Programme	P060 - SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIE ET EQUIPEMENTS COHESION SOCIALE	20 000,00	-4 149,47	15 850,53
Secteur	SPORT			
Programme	P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	1 246 714,00	-39 837,62	1 206 876,38
Secteur	MOYENS GENERAUX			
Programme	P086 - GESTION DES SYSTEMES D INFORMATION	352 000,00	-95 356,00	256 644,00
TOTAL		4 673 388,24	- 827 855,15	3 845 533,09

Il convient également de solder les AP antérieures à 2025 et dont le montant de crédits de paiement mandatés est égal au montant voté de l'AP.

Niveau	Libellé	AP VOTEE	PROPOSITION EVOLUTION	TOTAL AP
Secteur	GESTION DES ESPACES PUBLICS			
Programme	P010 - PROPRIETE URBAINE	478 929,72	-18 464,39	460 465,33
Programme	P011 - NATURE EN VILLE ET PAYSAGES	1 225 417,38	-61 554,72	1 163 862,66
Programme	P013 - TRANSITION ECOLOGIQUE	155 478,61	-115,34	155 363,27
Programme	P015 - MECANISATION ESPACES PUBLICS	612 000,00	-4 677,48	607 322,52
Secteur	MANIFESTATIONS PUBLIQUES			
Programme	P021 - FESTIVITES ET MANIFESTATIONS	168 709,00	-863,63	167 845,37
Secteur	RAYONNEMENT ECONOMIQUE			
Programme	P016 - MISE EN VALEUR ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	100 000,00	-82 500,00	17 500,00
Secteur	VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES			
Programme	P022 - MAISONS DE QUARTIER	265 570,24	-2 384,13	263 206,11
Secteur	CULTURE			
Programme	P048 - BIBLIOTHEQUES	236 770,00	-376,44	236 393,56
Programme	P049 - CONSERVATOIRE	258 944,03	-974,71	257 969,32
Programme	P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	560 483,44	-11 154,03	549 329,41
Secteur	FAMILLE			
Programme	P067 - EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	1 436 914,99	-45 286,20	1 391 628,79
Programme	P068 - RESTAURATION COLLECTIVE	235 604,45	-1 607,74	233 996,71
Programme	P066 - PETITE ENFANCE	291 260,00	-12 080,91	279 179,09
Secteur	RELATION CITOYENNE			
Programme	P041 - CIMETIERES	317 961,08	-569,55	317 391,53
Secteur	SOLIDARITES			
Programme	P061 - ACCESSIBILITE DES ERP	118 760,77	-864,64	117 896,13
Secteur	SPORT			
Programme	P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 102 028,37	-61 537,95	1 040 490,42
Programme	P058 - FONCTIONNEMENT ET SOUTIEN A L'ATTRACTIVITE SPORTIVE	347 364,00	-6 009,45	341 354,55
Secteur	TRANQUILLITE PUBLIQUE			
Programme	P064 - TRANQUILLITE PUBLIQUE	619 819,14	-8 462,32	611 356,82
Secteur	MOYENS GENERAUX			
Programme	P083 - MOYENS GENERAUX	1 449 548,30	-72 903,61	1 376 644,69
Programme	P086 - GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	3 106 733,93	-55 517,44	3 051 216,49
Secteur	PATRIMOINE BATI			
Programme	P094 - ECONOMIES D'ENERGIE	12 315 162,47	-520 285,31	11 794 877,16
Programme	P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX	1 153 988,61	-19 953,29	1 134 035,32
	TOTAL	26 557 448,53	-988 123,28	25 569 325,25

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) progressent de 0,67 M€, portant le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors dette) à 65,21 M€.

Les propositions d'ajustement des dépenses d'investissement sont principalement les suivantes :

Gestion des espaces publics :

*328K€ de crédits complémentaires sont proposés pour les espaces publics naturels en ville afin de réaliser un projet d'aménagement de la cour de l'école Jean Mulot (300k€), la réalisation du projet de pollinarium (15K€), l'installation d'un radar pédagogique (3,9K€) la réalisation de travaux sur les cuves des cabanons du jardin Lombardie (10K€) ;

*235K€ de crédits supplémentaires pour la transition écologique afin de permettre l'achat de vélos (85K€) et le financement du projet de l'association Un pas de côté pour l'achat d'un tiers lieu ;

*175K€ d'ajustement des crédits entre les exercices 2026-2027 au regard de l'avancement des projets ou au regard de l'évaluation finale des projets pour les travaux propreté urbaine de la gare (+23K€), le pavage Gisèle Halimi (+20K€) ; l'achat de tuiles pour le jardin chinois (+53K€), les lissages des crédits non consommés de l'exercice 2025 (+79K€)

. Rayonnement économique :

*70K€ de crédits complémentaires pour le rayonnement économique afin de maintenir un budget d'intervention à 100K€ entièrement financé par la caducité de crédits d'autorisation de programme d'exercices précédents (-82,5K€)

. Urbanisme :

*200K€ pour l'achat d'Odysée dans le quartier Ouest de Rouen entièrement couvert par le décalage d'1,5M€ de crédits pour l'aménagement des quartiers des hauts de Rouen au regard du calendrier de mise en œuvre ;
*48K€ d'ajustement des crédits entre 2026 et 2027 suite aux lissages des crédits non consommés de 2025 pour le gymnase campus santé et la gestion des bâtiments en périls ;

. Vie et initiative associative :

*30K€ de crédits supplémentaires pour la réalisation de travaux de la maison de quartier Mustel :

. Culture :

* 75K€ de crédits complémentaires sont proposés pour les bibliothèques dont 17,5K€ pour la poursuite des travaux de signalétique accessible et 57,5K€ d'ajustement des calendriers de paiement 2026-2027 suite aux lissages des crédits de paiement non réalisés de 2025 ;

*83K€ pour le plan de renaturation et de valorisation du patrimoine dont 12K€ pour la restauration de la Piéta de Saint Ouen et du tableau de la Mort Saint François ainsi que 71K€ d'ajustement du calendrier 2026-2027 ;

*411K€ pour l'aménagement du patrimoine culturel dont 50K€ pour des travaux de chauffage urbain ; 210K€ pour des actions urgentes en faveur de l'Eglise Saint Eloi, l'église Saint Paul et le péristyle de l'hôtel de ville ; 50K€ pour le débâchage de l'orgue de l'abbatiale et le système d'alarme ;

. Démocratie et vie participative

* +128 K€ supplémentaires sont prévus liés à l'ajustement des crédits entre 2026 et 2027 au regard de l'avancement des projets programmés dans le cadre du budget participatif ;

. Famille :

* 162K€ de crédits complémentaires permettant d'ajuster le calendrier entre 2026 et 2027 suite aux lissages des crédits non consommés de 2025, intégralement compensé par le décalage de 1M€ de crédits prévus au BP 2026 pour la construction de l'école du quartier Ouest au vu du calendrier de réalisation ;

. Relation citoyenne :

*57,5K€ de crédits complémentaires suite aux crédits de 2025 non consommés ;

. Sport :

* 130K€ de crédits supplémentaires sont proposés pour la réalisation du projet de pare ballons au complexe de la petite bouverie ;

*485K€ pour la remise à niveau des équipements sportifs dont 235K€ pour les travaux du skate parc, +50K€ pour les travaux dans les piscines au regard du montant déjà réalisé et +200K€ pour la piscine Boissière au regard des besoins en travaux de couverture et d'intérieurs ;

*92K€ d'achat de modules pour le skate-park ;

. Moyens généraux :

* 458 K€ de crédits complémentaires sont proposés pour la logistique et les achats dont 442K€ d'ajustement du calendrier de crédits entre 2026 et 2027 suite au lissage des crédits non consommés de 2025 et 15K€ de crédits supplémentaires pour l'achat de mobilier de bureau au regard de nouveaux besoins des services ;

* 211K€ de crédits supplémentaires pour les systèmes d'informations dont 79K€ d'ajustement des calendriers de crédits entre 2026 et 2027 et 132K€ de crédits complémentaires pour la cyber sécurité (23K€), l'acquisition d'un logiciel pour l'habitat dégradé (50K€), l'achat de matériel informatique (32K€), la connexion réseaux de nouveaux sites (35K€) et l'achat de smartphone (4,5K€) ;

* L'ajustement du calendrier des crédits de paiement entre 2026 et 2027 au vu de l'avancement des projets conduit à réduire les crédits 2026 pour le patrimoine bâti de 311K€.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n°1 pour 2026 du budget principal tel que présenté ci avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Thibaut DROUET, Conseiller Municipal délégué,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction comptable et budgétaire M.57,
- Le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, adopté par délibération du 17 décembre 2020,
- La délibération du 18 décembre 2025, relative à l'adoption du budget primitif 2026,
- La délibération du 25 juin 2026, relative à l'adoption du compte financier unique 2025,
- La délibération du 25 juin 2026, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025.

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2025,
- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant des recettes dont le montant définitif pour l'année 2026 a été notifié à la Ville,
- Qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions de dépenses ouvertes au budget primitif 2026 du budget principal ;
- Qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions de recettes, notamment celle relative à l'emprunt d'équilibre,
- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant des crédits pluriannuels (autorisations de programme) conformément aux règles de gestion définies dans le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2026 pour le budget principal, arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à :

+ 53 205 493,84 € (dont mouvements d'ordre : + 5 872 747,79€ et virement entre sections : +25 022 378,53 €),

2.- autorise l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément aux états à la présente délibération,

3.- autorise l'ajustement des Autorisations de programme antérieures à l'exercice 2026, conformément aux états à la présente délibération,

4.- autorise le versement des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes de l'Etincelle pour 851 852,12 € et des Locations Immobilières Aménagées pour 80 606,56 €,

5.- autorise le versement d'une participation au budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Rouen pour 5 949 037,00 €,

6.- autorise, dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum modifié au budget supplémentaire 2026 de : 15 814 673,57 € pour le budget principal de la Ville de Rouen,

7.- adopte les tableaux des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.) modifiés,

8.- affecte les autorisations de programme ajustées au titre du budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du budget principal.

Après prise de parole de M. DROUET, Mme MOUTET, M. DEVAUX et M. BEREGOVY, la délibération est mise au vote à 16 h 55.

La délibération est adoptée

(41 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes.)

(13 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants, groupe Rouen insoumise, groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.